





Bordereau de signature

DEL2018_0072



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/04/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/04/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-04-05)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0072

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mars, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, Mme CAMARA, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. TIENG,
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. KAPLAN.

ABSENTS : Mme BEAUMEL, Mme DODOTE (excusée), Mme PELLICOLI, M. NGUYEN

Sortie de M. VACHEZ et M. VISKOVIC lors du point n°2 pour le vote du Compte Administratif 2017.
Sortie de Mme DAGUILLANES lors du vote du point n°9.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. NYA NJIKÉ.

Point 4 : Adoption du Budget Primitif 2018

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la Loi de Finances pour 2018 et la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, lors de sa réunion du 12 mars 2018,

VU l'approbation du Compte de gestion de l'exercice 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,

VU l'arrêté du Compte administratif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance 30 mars 2018,

VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,

VU la proposition de Budget Primitif 2018 de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que la proposition de Budget Primitif 2018 s'équilibre, pour chacune des sections, en recettes et en dépenses comme il suit :

		DEPENSES	RECETTES
 FONCTIONNEMENT 			
Crédits votés au titre du présent budget		23 701 355.12	23 049 744.69
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2017 reporté		651 610.43
 TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 		 23 701 355.12 	 23 701 355.12
 INVESTISSEMENT 			
Crédits votés au titre du présent Budget (y compris le compte 1068)		4 472 660.34	5 066 965.64
Reports	Restes à réaliser 2017	197 246.80	1 253 918.18
	001 Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement reporté	1 650 976.68	
 TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT 		 6 320 883.82 	 6 320 883.82
 TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2018 		 30 022 238.94 	 30 022 238.94

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au vote par nature du Budget Primitif 2018 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section de d'investissement,
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,
- sans vote formel sur chacun des chapitres,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du Compte administratif de N-1,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCIENIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 25 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE,

ADOpte le Budget Primitif 2018 comme il suit :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Crédits votés au titre du présent budget		23 701 355.12	23 049 744.69
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2017 reporté		651 610.43
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 701 355.12	23 701 355.12
INVESTISSEMENT			
Crédits votés au titre du présent Budget (y compris le compte 1068)		4 472 660.34	5 066 965.64
Reports	Restes à réaliser 2017	197 246.80	1 253 918.18
	001 Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement reporté	1 650 976.68	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 320 883.82	6 320 883.82
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2018		30 022 238.94	30 022 238.94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le 05 AVR. 2018
Affiché en Mairie le 05 AVR. 2018
Publié au RAA le 05 AVR. 2018

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS- SECTEUR FINANCES

REF : RB/APB/PC

Noisiel, le 29/03/2018

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

ARTICLES L.2313-1 et L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET PRIMITIF 2018

SOMMAIRE :

A/ COMPTE DE GESTION 2017

B/COMPTE ADMINISTRATIF 2017

C/ AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE

D/BUDGET PRIMITIF 2018

E/ TAUX D'IMPOSITION DE 2018 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES

F/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

E / AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

ANNEXES :

1- Evolution de la population - Contexte socio-économique

2-Principaux ratios financiers

3- Evolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement hors crédits exceptionnels
- Epargne brute

4- Evolution des charges à caractère général et des charges de personnel (dépenses de fonctionnement)

4 bis - Charges de personnel et effectifs de la collectivité (extrait du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018)

5 - Répartition des dépenses de fonctionnement 2017 par domaine

6 -Evolution de la fiscalité directe, de la dotation forfaitaire de l'Etat, de la dotation communale et des autres participations (Etat, CAF, Département) (recettes de fonctionnement)

7 - Répartition des recettes de fonctionnement 2017 par nature

8- Evolution de l'annuité de la dette et du capital restant dû

9-Récapitulatif des dépenses d'équipement (investissement) de 2014 à 2018

Nota : chaque point du sommaire, à l'exception des annexes fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Les délibérations sont accessibles en ligne.

A / COMPTE DE GESTION 2017

Le Comptable public est tenu d'établir, avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, un Compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes - la Ville de Noisiel ne vote pas de budgets annexes).

Il s'agit d'un document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il comporte :

- le bilan comptable de la Commune qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif ;
- la balance générale de tous les comptes tenus par le Comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers).

Le Compte de gestion est soumis au vote de l'Assemblée délibérante qui peut ainsi constater sa stricte concordance avec le Compte administratif (bilan financier de l'Ordonnateur (Maire)).

Dans le cadre de la Convention de partenariat conclue entre la Ville et le Trésor Public, ce dernier s'engage à assurer une reddition précoce du Compte de gestion de l'exercice N-1.

La production précoce du compte de gestion permet de disposer en temps opportun des résultats de la gestion écoulee et par là même des marges de manœuvre.

L'intégration dès le Budget primitif des résultats de l'exercice écoulee assure donc une prise en compte immédiate des résultats N-1 dans le cycle budgétaire de l'année N soit la réalisation d'un enchaînement naturel de deux gestions successives.

Le Compte de gestion 2017 établi par les Comptables ayant exercé au cours de la gestion, Monsieur Tixier Luc du 1^{er} janvier au 25 juin 2017, et Madame Odile VIVA depuis le 26 juin 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice 2017

Budget principal	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	2 200 046.24	23 444 403.56	25 644 449.80
Dépenses	3 115 014.83	23 128 123.10	26 243 137.93
Résultat de l'exercice			
Excédent		+ 316 280.46	
Déficit	- 914 968.59		- 598 688.13

**Résultats d'exécution du budget principal 2017
(Résultat de clôture de l'exercice 2017)**

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement : exercice 2017 (*)	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	- 736 008.09(a)	0.00	-914 968.59 (b)	- 1 650 976.68 (a+b)
Fonctionnement	1 686 130.69(c)	756 495.42 (d)	316 280.46 (e)	1 245 915.73 (c-d+e)
Total	950 122.60 (f)	756 495.42 (g)	-598 688.13(h)	-405 060.95 (f-g+h)

B / COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'Ordonnateur, soit le Maire, doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Pour ce faire, il établit à la clôture de l'exercice budgétaire le Compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes (la Ville de Noisiel n'est pas à ce jour concernée par des budgets annexes).

Le Compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'Ordonnateur, pour approbation, à l'Assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote (devant intervenir avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice).

Le Compte administratif 2017 fait apparaître les éléments suivants, conformes au Compte de Gestion :

Exécution du Budget et Résultats globaux de clôture de l'exercice 2017

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes			
<i>Excédent reporté 2016</i>	0.00	929 635.27	929 635.27
Réalisations 2017	2 200 046.24	23 444 403.56	25 644 449.80
Total	2 200 046.24	24 374 038.83	26 574 085.07
Dépenses			
<i>Déficit reporté 2016</i>	736 008.09	0.00	736 008.09
Réalisations 2017	3 115 014.83	23 128 123.10	26 243 137.93
Total	3 851 022.92	23 128 123.10	26 979 146.02
Résultats globaux de clôture 2017	- 1 650 976.68	+ 1 245 915.73	- 405 060.95

B/ suite

Restes à réaliser 2017 à reporter en 2018

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser 2017 à reporter en 2018	197 246.80	1 253 918.18	1 056 671.38

Détail des restes à réaliser

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
10	FCTVA		535 559.24
16	Emprunts		602 000.00
13	Subventions d'investissement reçues		116 358.94
	AP 2008006 - Requalif. Quartier Lizard		31 000.00
	AP 2011001 - COSOM		53 675.00
	AP 2013001 - Sécurisation prév. Des bâtiments		18 500.00
	AP 2014001 - Evolution du syst. informatique		13 183.94
21	Immobilisations corporelles	197 246.80	

Le document Compte Administratif 2017 est disponible en ligne, sur le site de la Ville.

C / AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

Il convient, en application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, de procéder à l'affectation en totalité du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2017 cumulé avec le résultat antérieur reporté.

Le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (compte 1068).

Le solde de résultat de fonctionnement peut être affecté en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

L'arrêté des comptes du budget principal 2017 de la Commune (comptes de gestion et administratif) permet de dégager :

- le résultat de fonctionnement d'un montant de + 1 245 915.73 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de - 1 650 976.68 € (compte D 001);
- les restes à réaliser de la section d'investissement, dont le solde s'établit à : +1 056 671.38€.

Le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser fait ressortir un besoin de financement s'élevant à :

1 650 976.68 - 1 056 671.38 = 594 305.30 € (compte 1068).

Le montant du report en fonctionnement, après couverture du besoin de financement de la Section d'investissement, s'élève en conséquence à :

1 245 915.73 (résultat de fonctionnement) - 594 305.30 (compte 1068) = 651 610.43 € (compte R002).

Lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2018, il est donc procédé à :

- l'approbation du Compte de Gestion 2017,
- l'arrêté du Compte Administratif 2017,
- l'affectation du résultat de clôture 2017.

Il convient ensuite de procéder à l'adoption du Budget primitif 2018.

D / BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Commune.

Il comporte deux sections :

- la section de Fonctionnement : elle regroupe les opérations de dépenses et de recettes qui intéressent la gestion courante des services, et qui de ce fait ont tendance à se renouveler chaque année ;
- la section d'Investissement : elle concerne les opérations qui accroissent ou diminuent le capital (le patrimoine).

Les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article (nature comptable). Chaque section doit être en équilibre recettes / dépenses.

Le Budget communal est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Le Budget primitif doit être voté pour le 15 avril de l'exercice concerné.

Dans les deux mois précédant l'examen du budget, doit se tenir un débat portant sur les orientations budgétaires de l'année.

Ce débat s'est déroulé lors du Conseil municipal du 9 février 2018. Le Rapport d'orientations budgétaire 2018 est mis à disposition en ligne, sur le site de la Ville.

La proposition de Budget primitif 2018 se décline et s'équilibre ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Crédits votés au titre du présent budget		23 701 355.12	23 049 744.69
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2017 reporté		651 610.43
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 701 355.12	23 701 355.12
INVESTISSEMENT			
Crédits votés au titre du présent Budget (y compris le compte 1068 de 594 305.30 €)		4 472 660.34	5 066 965.64
Reports	Restes à réaliser 2017	197 246.80	1 253 918.18
	001 Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement reporté	1 650 976.68	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 320 883.82	6 320 883.82
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2018		30 022 238.94	30 022 238.94

I / Intégration de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 (reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1)

Comme développé ci-dessus, il est procédé à l'intégration de l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

- en réserve au compte 1068 (Section d'Investissement): 594 305.30 € ;
- en report en fonctionnement au compte R002 « Résultat reporté de fonctionnement »: 651 610.43 € ;

le report en Section d'Investissement du Déficit d'un montant de 1 650 976.68 € étant inscrit au compte D001 « Résultat reporté d'investissement ».

II / Reprise des Restes à réaliser de l'exercice 2017

Le Budget Primitif 2018 reprend également les Restes à réaliser de l'exercice 2017, tant en dépenses qu'en recettes d'Investissement qui s'élèvent respectivement à : 197 246.80€ et 1 253 918.18 €, soit un solde positif de : 1 056 671.38 €.

III/ Crédits votés au titre du Budget Primitif 2018

La proposition de Budget Primitif 2018 est conforme aux orientations telles que déclinées dans le Rapport d'orientations budgétaires.

Dans un contexte toujours aussi contraint, une posture solidaire associée à une rigueur soutenue de gestion a été adoptée.

Il est ainsi proposé un budget de maintien du niveau de service public, dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée, sans augmentation des taux d'imposition.

Le niveau d'investissement est conséquent malgré des marges de manœuvre réduites.

Les propositions de crédits 2018 du Budget primitif s'élèvent :

-pour la section de FONCTIONNEMENT

- en **RECETTES** à **23 049 744.69 €** :

A ce jour, la Ville n'a reçu aucune notification s'agissant des dotations perçues (DGF (Dotation forfaitaire et DSU), FSRIF, FPIC).

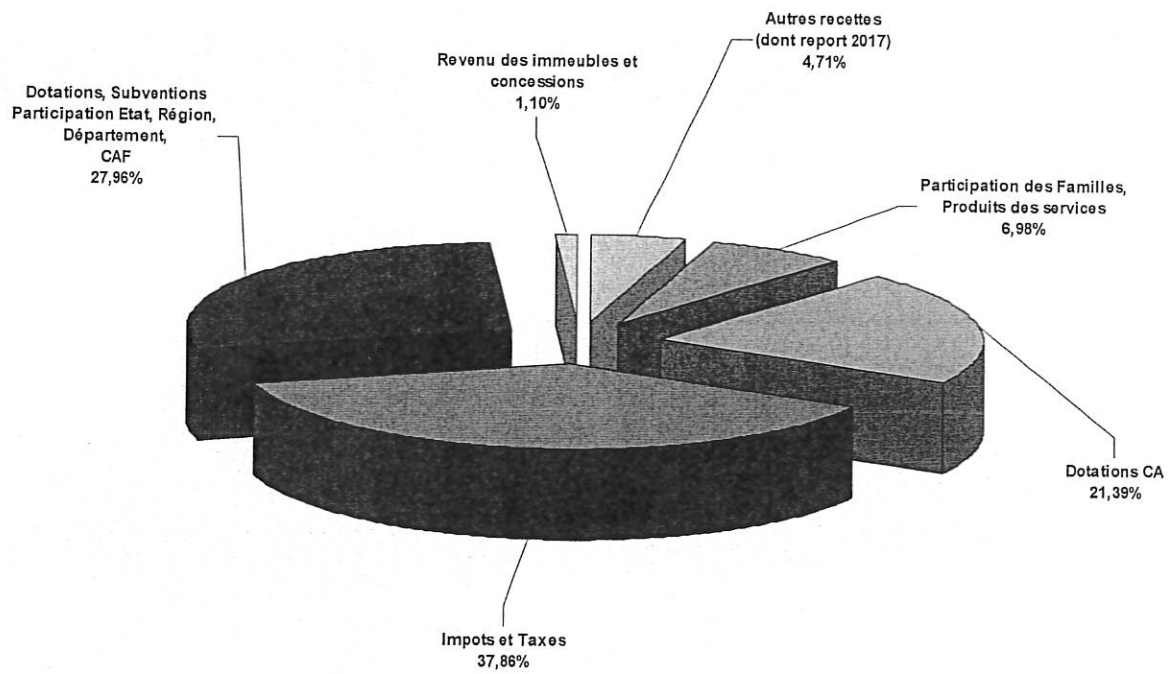
Les crédits afférents proposés sont dès lors ceux présentés dans le Rapport d'orientations budgétaires 2018, soit la reconduction à ce stade des crédits réalisés en 2017.

S'agissant des bases fiscales, les bases prévisionnelles 2018 n'ont pas non plus été notifiées, en conséquence, les recettes fiscales ont été estimées à partir des bases définitives 2017.

Chapitre	Objet	Propositions BP 2018	Précisions	
013	Atténuations de charges	385 000 €	remboursement de salaires opéré par l'Assureur des risques statutaires (personnel affilié CNRACL)	
70	Produits des Services et du Domaine	1 654 404 €	- redevances d'occupation du domaine public - participations des usagers des activités communales pour lesquelles une augmentation de 1,1% à effet du 1 ^{er} septembre 2018 a été intégrée.	
73 Impôts et Taxes 15 118 370 €	Fiscalité Directe Locale	8 294 915€	estimation Taxes d'habitation- foncière bâti- foncière non-bâti reposant sur la revalorisation légale des bases à hauteur de 1,24% et du maintien des taux (cf. point fiscalité ci-après)	
	Attribution de Compensation de la CA de Paris Vallée de la Marne	5 069 606 €		
	Taxe Additionnelle des Droits d'Enregistrement	430 000 €		
	Taxe sur l'électricité	202 000 €		
	Fonds de péréquation horizontale			
	Fonds de Solidarité de la Région Ile de France	835 135 €		
	Fonds de péréquation intercommunal et communal	240 375 €		

Suite Fonctionnement/Recettes			
Chapitre	Nature	Propositions BP 2018	Précisions
74 Dotations Subventions Participations 5 550 515 €	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)		
	Dotation forfaitaire	2 532 858 €	Montants 2017
	Dotation d'aménagement (péréquation verticale) comprenant la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (DSUCS)	1 054 057 €	
	Autres participations de l'Etat		
	Allocation compensatrice de l'Etat au titre des exonérations de la taxe d'habitation et de la taxe foncière	248 500 €	
	Fonds d'amorçage PEDT	59 734 €	50 € par élève sur 6 mois (fin année scolaire 2017/2018)
	Fonds de compensation de la TVA pour les dépenses d'entretien des bâtiments et des voiries	50 000 €	La commune bénéficie de l'élargissement de l'assiette du FCTVA à certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et des voiries)
	Autres		
	Dotation de la CAF	1 250 019 €	au titre des activités Petite Enfance - Enfance - Jeunesse (crèches, multi-accueil, accueil, loisirs mercredi et vacances, séjours, ateliers du PEDT)
	Participation du Conseil Départemental	136 100 €	Soutien aux activités de la Petite enfance
Participations des communes de Lognes, Torcy et Champs-sur-Marne	130 329 €	participations relatives à l'accueil de leurs jeunes habitants dans les structures scolaires et périscolaires noisiéliennes (facturation dite « des hors commune »)	
75 Autres produits de gestion courante	261 469 €	loyers perçus par la Ville en sa qualité de bailleur	
77 Produits exceptionnels	41 252.69 €	crédits correspondent notamment au versement d'indemnités assurances, aux produits de pénalités appliquées pour manquements aux obligations contractuelles à l'encontre des titulaires de marchés publics et conventions de délégation de service public	
78 Reprises sur amortissements et provisions	33 900 €	reprise des provisions constituées pour les admissions en non-valeurs et les variations du taux de change s'agissant de l'emprunt en franc suisse	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 830 €	Quote-part d'amortissement de subventions d'investissement liées à l'acquisition de biens amortis (cette ligne se retrouve en dépense d'investissement)	

Commune de Noisiel-Budget Primitif 2018
Recettes de fonctionnement
23 701 355,02 €.



- en DEPENSES à 23 701 355.12 € :

Chapitre	Nature	BP 2018	Précisions
011	Charges à caractère général	4 792 627.82 €	achats de fournitures, services et travaux relevant du fonctionnement - les crédits du chapitre 011 connaissent une baisse de 6.47% par rapport au réalisé 2017 compte tenu des économies estimées générées par le nouveau marché de performance énergétique portant sur l'entretien et la réfection du réseau d'éclairage public, et de la non-réaffectation au 011 des crédits liés à l'installation des algécos de l'Ecole élémentaire temporaire Jules Ferry (affectation à l'autofinancement - cf. chapitre 023 ci-après).
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 780 001 €	ces crédits englobent la totalité des éléments déclinés dans le Rapport d'orientations budgétaires 2018, dont le renforcement de la Police Municipale (création d'une brigade de soirée).
014	Atténuation de produits	0 €	des crédits sont inscrits lorsque la Ville est également contributrice au FSRIF.
65	Autres charges de gestion courante	1 314 032.21 €	intégrant notamment : - les subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action sociale et aux associations (cf. Point F subventions ci-après) ; - les indemnités, cotisations retraites et sécurité sociale, frais de mission et de formation des élus ; -les participations auprès des Communes accueillant des enfants noisiéliens dans leurs écoles et structures périscolaires ; - diverses contributions pour 67 335 €, dont celles aux Syndicats CPRH, SIPPAREC et SIGEIF, ainsi qu'au FSL, à la Commune de Jossigny pour les frais d'état -civil liés à l'Hôpital, et aux communes ayant assuré les frais de formation initiale des policiers municipaux nouvellement recrutés à Noisiel ; - les créances admises en non valeur ou éteintes .
66	Charges financières	298 488.39 €	charge de la dette (intérêts). La charge relative aux emprunts souscrits en 2017 et à souscrire en 2018 est intégrée.
67	Charges exceptionnelles	27 862 €	correspondant aux subventions exceptionnelles (cf. Point F subventions ci-après), et à diverses autres charges exceptionnelles (dont remboursement de sinistres en dessous de la franchise de l'assurance, versement d'intérêts moratoires pour le retard dans le paiement de factures).
68	Dotations aux provisions	40 118 €	provisions pour les admissions en non valeur, et les variations du taux de change s'agissant de l'emprunt en franc suisse.

Suite Fonctionnement/Dépenses		
Autofinancement		
part du financement des investissements générée par les recettes de fonctionnement ; il constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement - Montant global d'autofinancement : 1 448 228.70 € (*) comprenant :		
023 Virement à la section d'investissement	1 060 225.70 €	<i>autofinancement dit facultatif pour abonder les recettes d'investissement afin de couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette pour rappel ce montant s'élevait à 710 619€ au BP 2017</i>
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	388 000 €	<i>autofinancement dit obligatoire correspondant à la dotation aux amortissements</i>

(*) : A noter que ce montant de 1 448 228.70 € doit être tempéré du montant de 4 830 € inscrit aux chapitres 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Recettes Fonctionnement) et 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections (Dépenses Investissement).

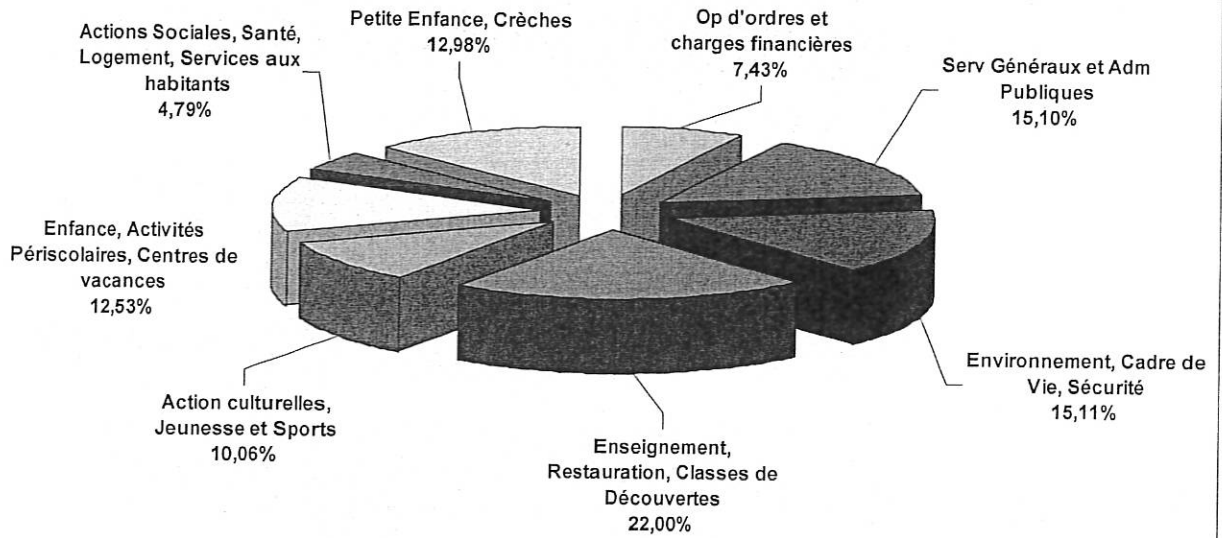
Dès lors, conformément à la maquette officielle, l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement et affecté à la section d'investissement s'établit à 1 443 395.70 € (cf. Cadres II - A2 - Recettes de fonctionnement et II - A3 - Recettes d'investissement du Document budgétaire BP 2018).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (011 à 68)

pour rappel objectif national d'évolution inférieur à 1.2%

Chapitres	Nature	Réalisé 2017	Orientations 2018	Objectif d'évolution 2018/2017	Propositions BP 2018	Evolution 2018/2017
011	Charges à caractère général	5 124 027 €	4 720 000 €		4 792 628 €	
012	Charges de Personnel et assimilées	15 548 841 €	15 780 000 €		15 780 001 €	
014	Atténuation de produits	0 €	0 €		0 €	
65	Charges de Gestion courante	1 392 596 €	1 400 000 €		1 314 032 €	
66	Charges Financières	321 497 €	280 000 €		298 488 €	
67	Charges exceptionnelles	35 600 €	35 000 €		27 862 €	
68	Dotation aux amortissements et provisions	33 900 €	34 000 €		40 118 €	
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 456 461€	22 249 000 €	- 0.92 %	22 253 129 €	- 0.91 %

Commune de Noisiel-Budget Primitif 2018
Dépenses de fonctionnement
23 701 355,12 €



Nota :

les services généraux et administrations publiques comprenant les services supports de la commune mais aussi le Guichet Unique chargé des démarches administratives des usagers liées d'une part aux activités de service public communal et d'autre part à l'Etat civil (mariages, naissance, décès, titres d'identités) assuré par la commune pour le compte de l'Etat.

-pour la section d'INVESTISSEMENT :

- en RECETTES à 4 472 660.34 € (hors 1068 -cf. point I supra)

→ 224 520 € au chapitre 13 «subventions d'investissement reçues »

Ce montant comprend notamment les subventions à percevoir pour certaines des opérations en AP/CP pour un montant global de 174 520 €, et le Produit des amendes de police pour un montant de 50 000 €.

→ 1 770 662 € au chapitre 16 «emprunts et dettes assimilés» (165 inclus)

Dont 1 765 000 € au titre du programme d'emprunt 2018.

Evolution du besoin de financement annuel

Nature	Réalisé 2017	Orientations 2018 RAR 2017 inclus	Propositions BP 2018 RAR 2017 inclus	Cumul 2017-2018
Recours à l'emprunt	650 000 €	2 250 000 € (1 650 000 € nouveaux + RAR 600 000 €)	2 365 000 € (1 765 000 € nouveaux + RAR 600 000 €)	
Remboursement du capital de la dette	1 383 572 €	1 499 717 €	1 501 800 €	
Besoin de financement annuel	- 733 572 €	+ 750 283 €	+ 863 200 €	+ 129 628 €

→ 286 235 € au chapitre 10 «dotations, fonds divers et réserves » (hors 1068)

Fonds de compensation de la TVA au titre de l'exercice 2017.

→ 3 017.64 € € au chapitre 27 «Autres immobilisations financières »

Récupération du dépôt de garantie pour un local commercial (69 Cours du Roches).

→ 740 000 € au chapitre 024 «Produit des cessions »

Vente du Bâtiment du Lincoln effective en janvier 2018 (recettes entrées en trésorerie).

→ 1 060 225.70 € au chapitre 021 «Virement de la section de fonctionnement », et
388 000 € au chapitre 040 « Opération d'ordre de transferts entre sections »,
soit un total de 1 160 618.86 €

Il s'agit respectivement de l'autofinancement dit facultatif et de l'autofinancement dit obligatoire (amortissements) dégagés de la section de Fonctionnement (cf. supra Tableau « Dépenses de fonctionnement » - Chapitres 023 et 042).

en DEPENSES à 4 472 660.34€ :

→ 2 964 705 € pour l'ensemble des chapitres

- 20 « immobilisations incorporelles » : études n'ayant pas encore abouti à travaux ou ne donnant pas lieu à travaux

- 21 « immobilisations corporelles » : études donnant lieu à réalisation effective de travaux et travaux se terminant sur l'exercice, ainsi que matériels et outillage

- 23 « immobilisations en cours » : études donnant lieu à réalisation effective de travaux et travaux se terminant au-delà de l'exercice (AP/CP)

Soit des dépenses d'équipements, réparties comme suit :

Nature	ROB 2018	Propositions BP 2018	Propositions BP 2018 + RAR 2017
Dépenses linéaires hors ST, Urbanisme et Informatique	30 000 €	111 444 €	2 964 705 € +197 246.80 €
Dépenses linéaires des ST	210 000 €	135 202 €	
AP/CP (cf. Point E ci-après)	2 800 000 €	2 718 059 €	
Total	3 040 000 €	2 964 705 €	3 131 951.80 €

Pour rappel, les dépenses d'équipement 2017, RAR 2016 inclus, s'élèvent à : 1 726 619.11 €

→ 1 503 000 € au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés »

Remboursement du capital de la dette pour 1 501 800 €.

→ 4 830 € au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »

Quote-part d'amortissement de subventions d'investissement liées à l'acquisition de biens amortis (cette ligne se retrouve en recettes de fonctionnement).

Le budget des communes de plus de 10 000 habitants est voté soit par nature, soit par fonction.

S'il est voté par nature il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature.

Le choix retenu pour le premier Budget primitif de la mandature s'impose sur toute la durée de cette dernière.

Le Conseil Municipal procède au vote du Budget Primitif 2018 par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section de d'investissement,
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,
- sans vote formel sur chacun des chapitres,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

Le document Budget Primitif 2018 est disponible en ligne, sur le site de la Ville.

E/ TAUX D'IMPOSITION DE 2018 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES

Il est procédé à la fixation des taux d'imposition de 2018 de la Taxe d'habitation et des taxes foncières (fiscalité directe locale).

La Commune ne s'est pas vu adresser à ce jour par la Direction Générale des Finances Publiques, l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2018 sur lequel figurent les bases d'imposition prévisionnelles pour 2018.

Toutefois, la Commune dispose des bases définitives de 2017.

Comme cela est énoncé dans la partie D relative au Budget Primitif 2018, l'estimation des recettes fiscales directes locales 2018 repose :

- d'une part, sur la revalorisation légale des bases définitives 2017 à hauteur de 1.24% ;
- d'autre part, conformément au Rapport d'Orientations budgétaires 2018, sur le maintien pour 2018 des taux d'imposition de 2017.

Le tableau ci-après fixe le montant subséquent prévisionnel des produits de la fiscalité directe locale :

		Bases d'imposition effectives 2017(a)	Taux d'imposition 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (a*1,0124)	Produits à taux constants
TH	Taxe d'habitation	13 913 434	17,12%	14 085 961	2 411 516
TFB	Taxe foncière (Bâti)	17 474 539	33,23%	17 691 223	5 878 793
TFNB	Taxe foncière (Non Bâti)	4 683	97,13%	4 741	4 605
TOTAL ESTIME DES RECETTES DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018					8 294 915

F/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'annexe IV - B1.7 du Document **Compte administratif 2017** (document en ligne - cf. pages 100 à 103) précise les subventions versées au titre de l'exercice 2017.

L'annexe IV - B1.7 du Document **Budget primitif 2018** (document en ligne - cf. pages 96 à 98) précise les subventions créditées au titre de l'exercice 2018.

E/ CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

Les autorisations de programme (AP) constituent les enveloppes financières globales allouées aux opérations d'investissement (il s'agit de la limite de dépenses pluriannuelle).

Elles se déclinent en crédits de paiement (CP) qui constituent les crédits de dépenses ouverts au titre d'un exercice donné (il s'agit de la limite de dépenses annuelle)

L'annexe IV - B2.1 du Document **Compte administratif 2017** (document en ligne - cf. page 104) précise les révisions des AP et réalisations des CP 2017.

L'annexe IV - B2.1 du Document **Budget primitif 2018** (document en ligne - cf. page 99) précise les révisions des AP et les ouvertures des CP 2018.

.../...

ANNEXES

Nota : les crédits des années 2014 à 2017 figurant ci-après sont réalisés, les crédits 2018 sont prévisionnels.

1- Evolution de la population - Contexte socio-économique

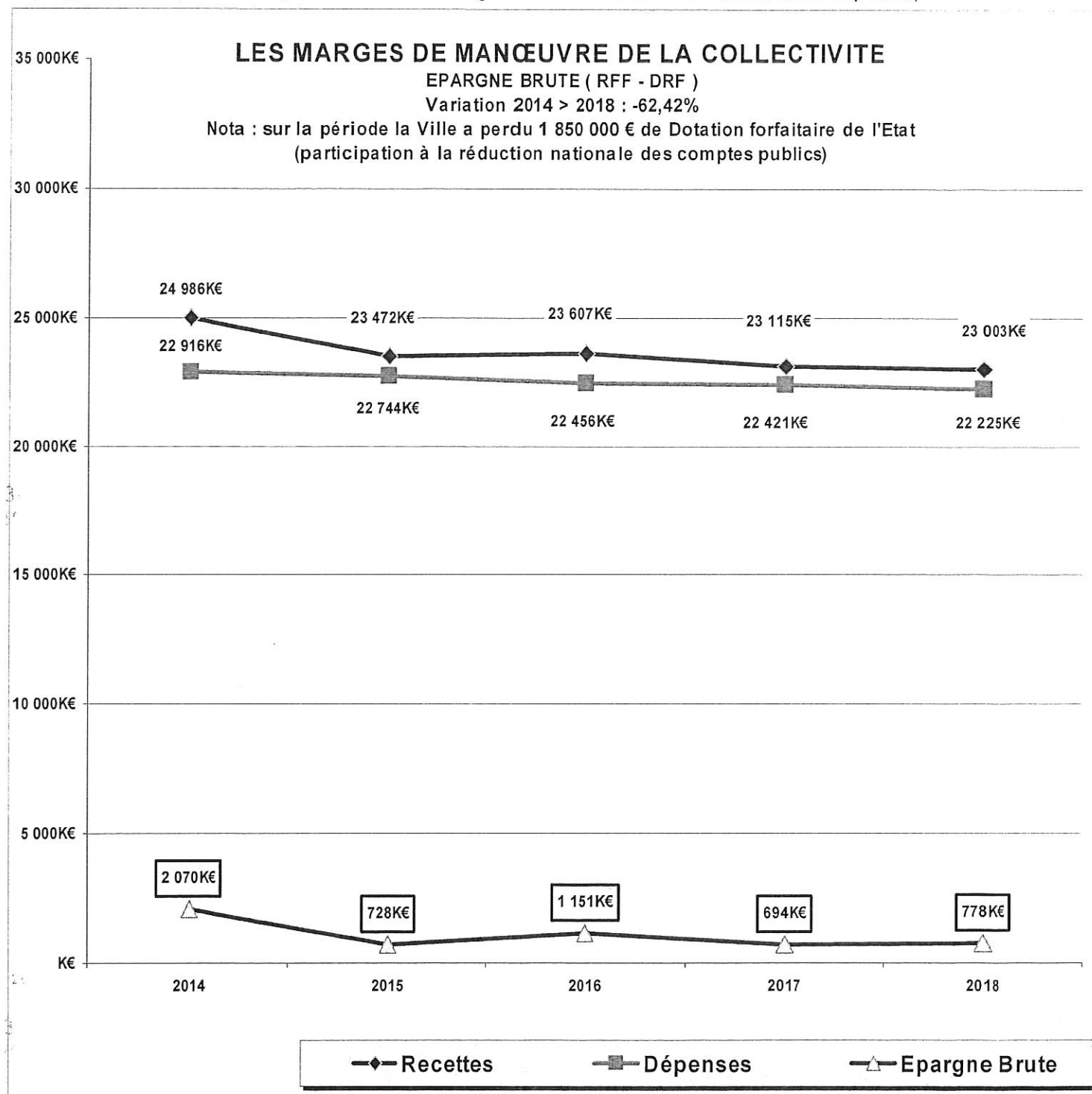
Evolution de la population

- au 1^{er} janvier 2014 : 15 902 habitants
-
- au 1^{er} janvier 2015 : 15 732 habitants, - 170 habitants / année-1
-
- au 1^{er} janvier 2016 : 15 749 habitants, + 17 habitants / année-1
-
- au 1^{er} janvier 2017 : 15 652 habitants, - 97 habitants / année-1
-
- au 1^{er} janvier 2018 : 15 763 habitants, + 111 habitants / année-1

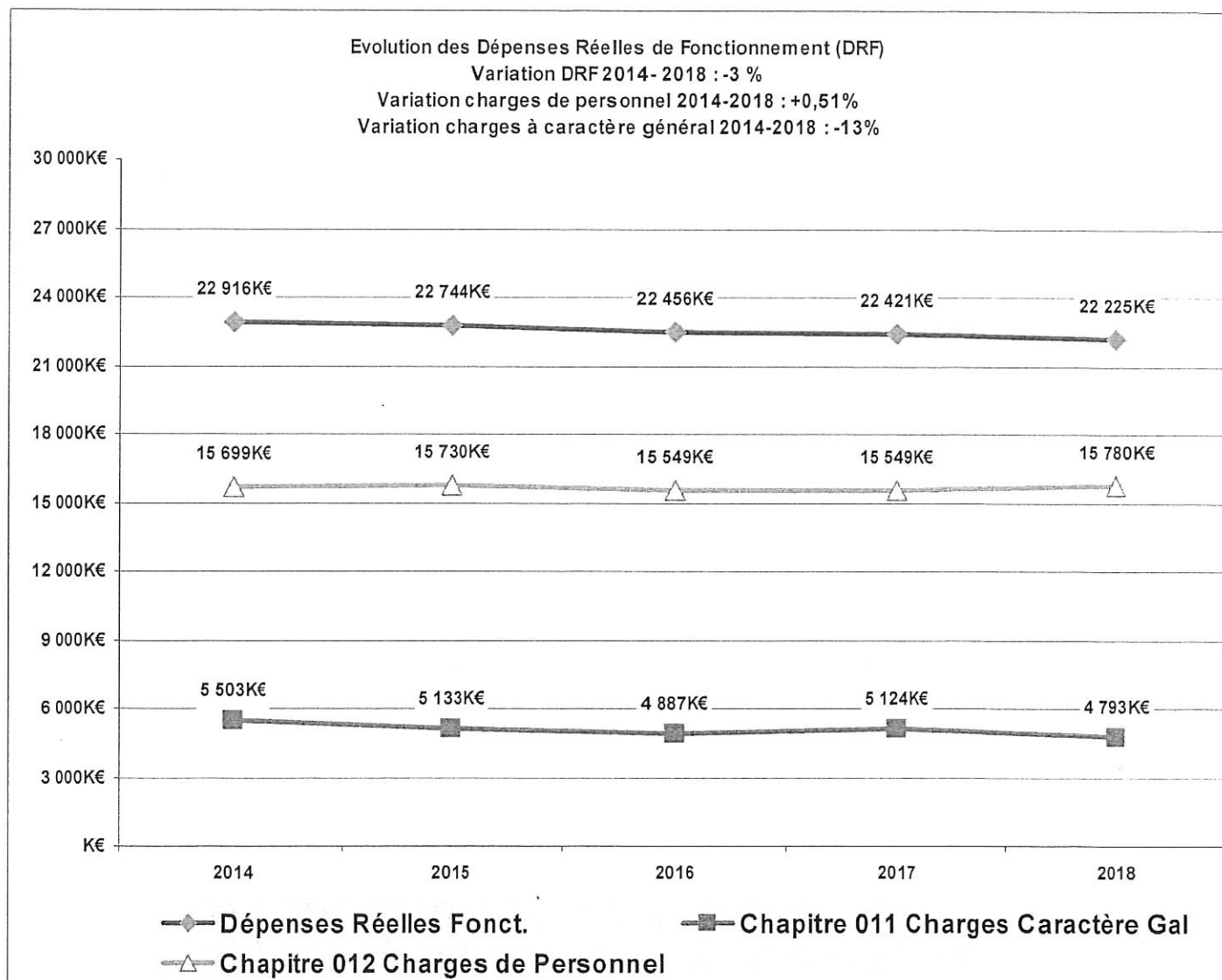
2-Principaux ratios financiers

Les points I A des Documents **Compte administratif 2017** et **Budget primitif 2018** (documents en ligne - cf. page 3) présente les différents ratios financiers.

3- Evolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement hors crédits exceptionnels, et de l'épargne brute (soit les marges de manœuvre budgétaires :solde entre les recettes et les dépenses)



4 - Evolution des charges à caractère général et des charges de personnel (dépenses de fonctionnement)



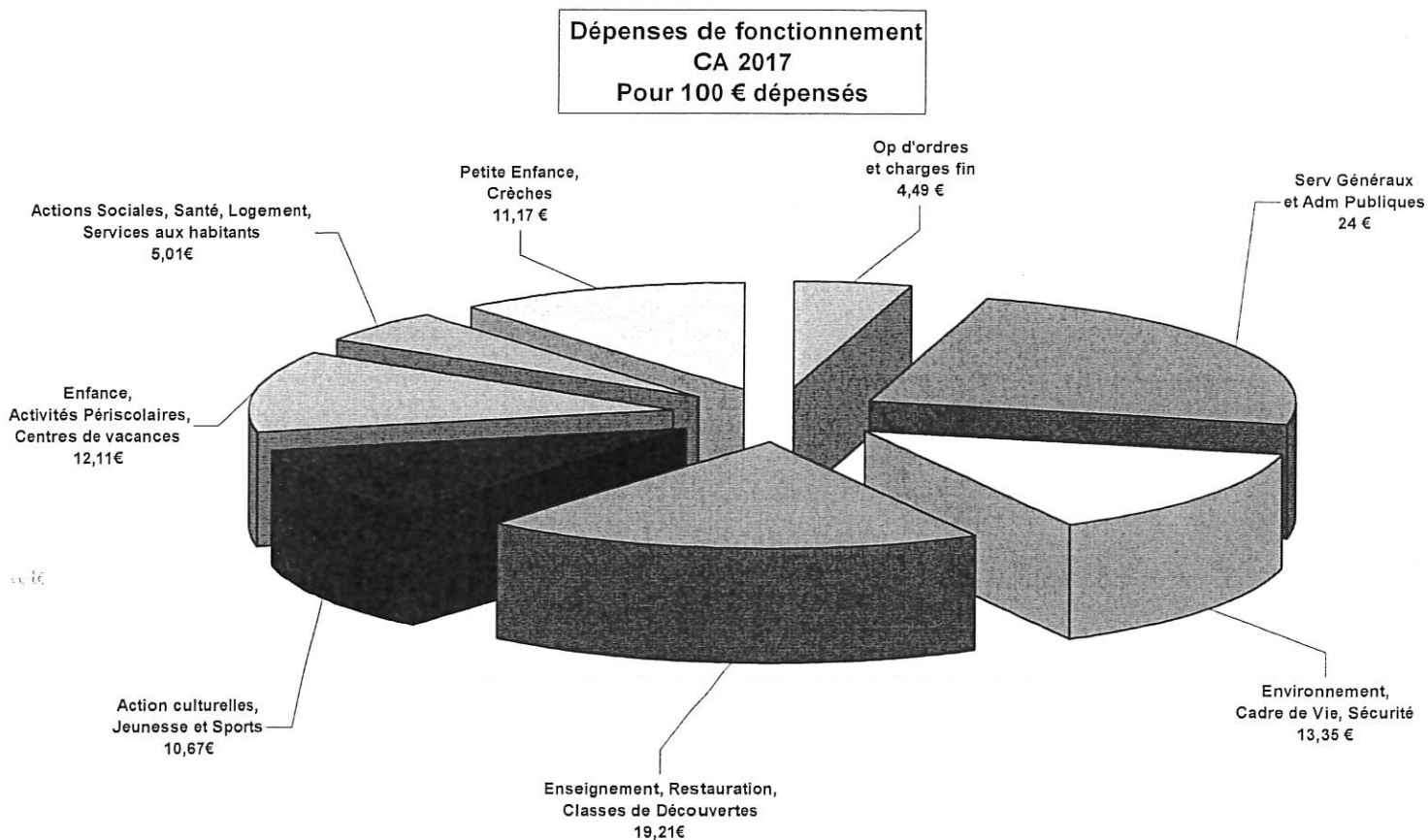
4 bis - Charges de personnel et effectifs de la collectivité (extrait du Rapport d'orientations Budgétaires 2018)

Evolution 2016→2018	CA Année 2015	CA Année 2016	CA Année 2017	Prévisionnel Année 2018	Prévisionnel Année 2019
Evolution du chapitre 012	15 730 032€	15 550 000€	15 550 000 €	15 780 000€	15 700 000€
Volume annuel d'heures travaillées	717 997	711 831	706 160	709 800	704 340
(*) Variation des effectifs Prévisionnels en ETP	394 ETP + 22 assistantes maternelles	391 ETP + 22 assistantes maternelles	388 ETP + 22 assistantes maternelles	390 ETP + 21 assistantes maternelles	387 ETP + 21 assistantes maternelles

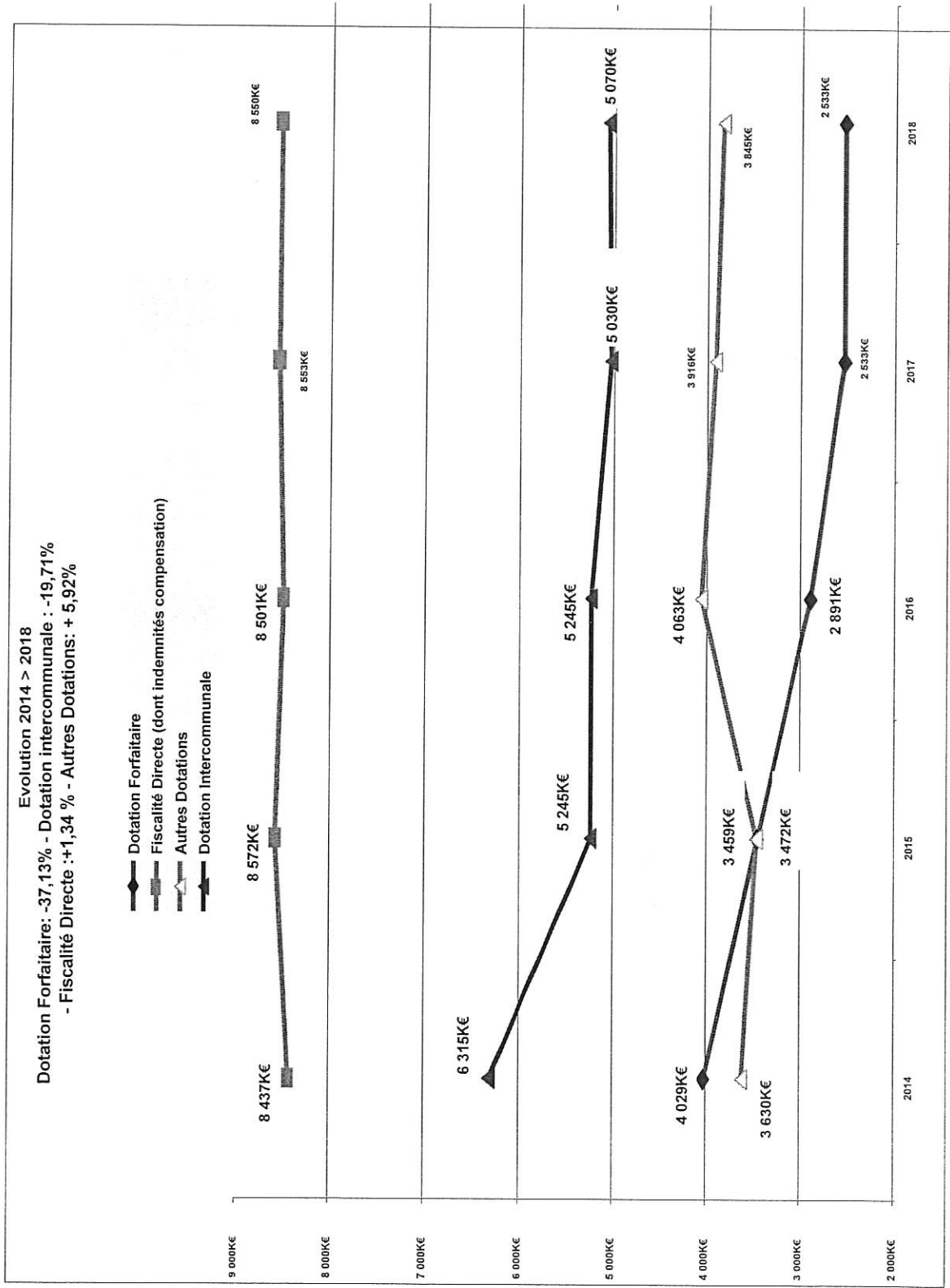
Avertissement : Ces éléments ne sont donnés qu'à titre indicatif afin d'apprécier la tendance des évolutions envisagées pour le chapitre 012.

(*) : Les modalités de calcul ont fait l'objet d'une modification de référence (1820h annuelles : 35h*52 semaines).

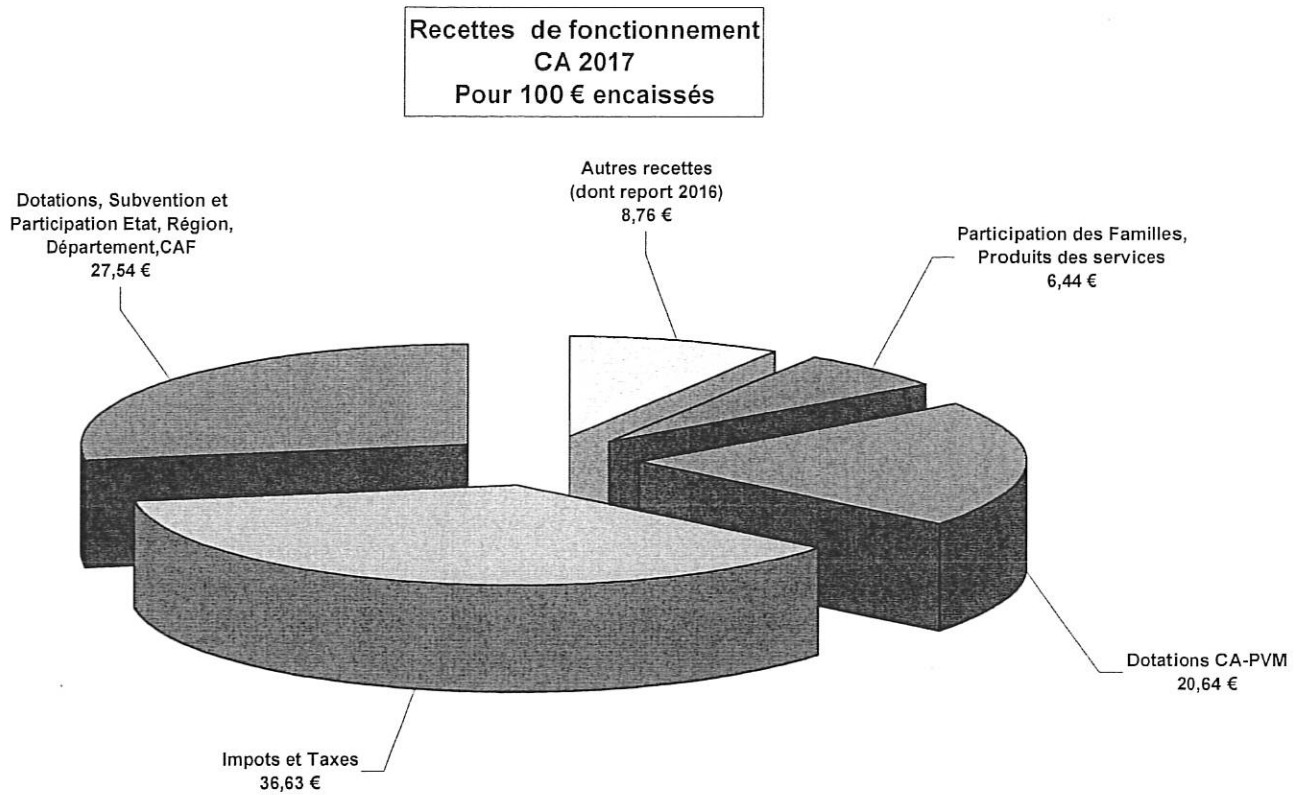
5 - Répartition des dépenses de fonctionnement 2017 par domaine



6 - Evolution de la fiscalité directe, de la dotation forfaitaire de l'Etat, de la dotation communale et des autres participations (Etat, CAF, Département) (recettes de fonctionnement)



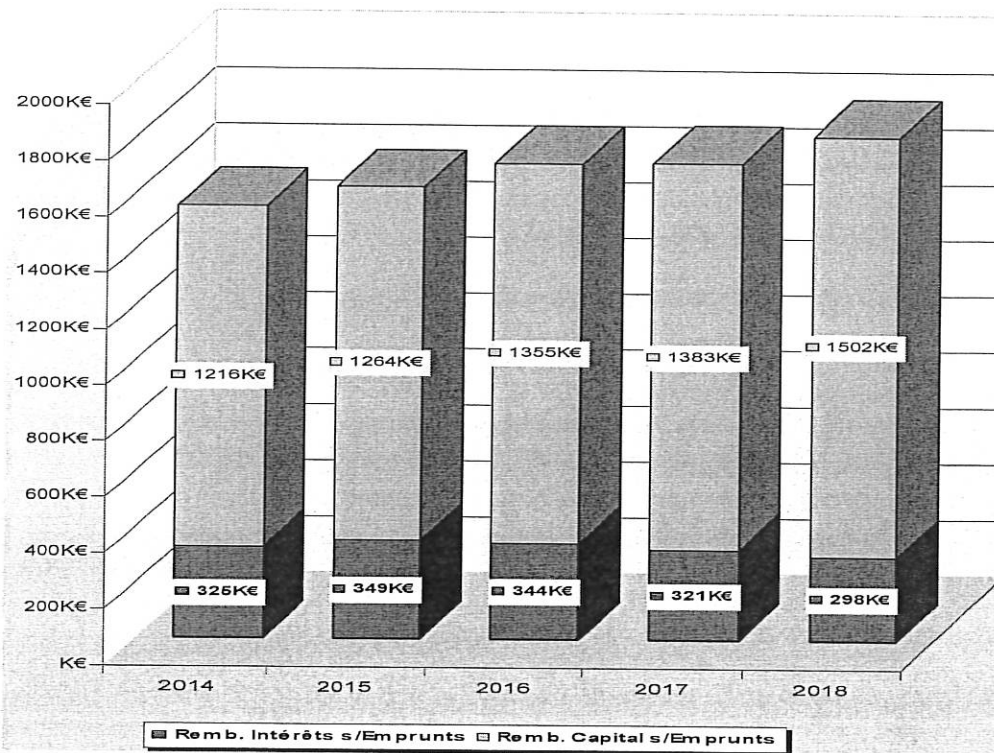
7 - Répartition des recettes de fonctionnement 2017 par nature



8- Evolution de l'annuité de la dette et du capital restant dû

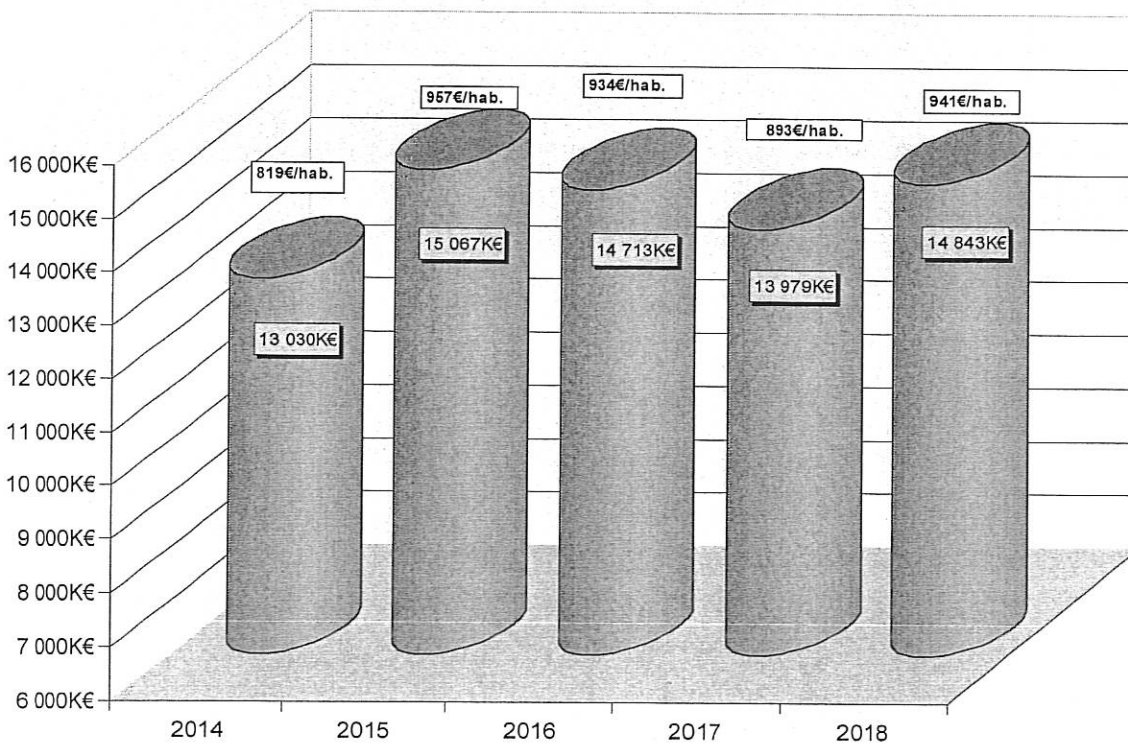
Evolution de l'annuité

Evolution de l'Annuité de la Dette en K€ 2014 > 2018



Evolution de la dette (capital restant dû)

Evolution de l'Encours de la Dette en K€ 2014 > 2018
et Dette moyenne par habitant



9-Récapitulatif des dépenses d'équipement (investissement) de 2014 à 2018

Tableau exprimé en €	CA 2014 RAR 2013 inclus	CA 2015 RAR 2014 inclus	CA 2016 RAR 2015 inclus	CA 2017 RAR 2016 inclus	BP 2018 RAR 2017 inclus
Investissements Linéaires	865 666	875 132	414 465	377 567	443 893
Investissements AP/CP	1 587 341	4 505 098	3 106 984	1 349 051	2 718 059
Total	2 453 007	5 380 230	3 521 449	1 726 619	3 161 952

Montant moyens des équipements sur la période 2014 à 2018 : 3 288 972 €

Les dépenses d'équipements 2017 ont principalement concerné les opérations :

- de Réhabilitation du COSOM (solde : 378 000)
- de Réhabilitation de l'éclairage public (340 000 €)
- de Déploiement de la vidéo-protection sur le Cours des Roches (150 000 €)
- de Sécurisation préventive des bâtiments scolaires et périscolaires (150 000 €)
- de Mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux (31 000 €)
- d'Evolution du système informatique par le déploiement de classes mobiles dans quatre établissements (150 000 €)
- d'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (42 000 €)
- de Reconstruction de l'Ecole Jules Ferry (Etudes de programmation : 23 000 €)

Les prévisions de dépenses d'équipements au BP 2018 concernent principalement les opérations :

- Déconstruction et désamiantage de l'ancienne école Jules ferry et poursuite du projet de réalisation de construction de la nouvelle Ecole (742 914€).
- Rénovation de l'éclairage public et mise en place du marché à performance énergétique pluriannuel (656 470 €).
- Finalisation des travaux portant sur la vidéo protection aux abords de la gare et autour de la place de l'horloge, au sein du quartier du Lizard (449 600 €).
- Poursuite du plan pluri annuel d'accessibilité des bâtiments communaux (250 045€).
- Démarrage des travaux de rénovation et d'agrandissement du cimetière (phase1 : 166 224€).
- Poursuite du plan pluriannuel d'équipement du matériel informatique (93 440€).
- Restructuration de la Maison de quartier des 2 Parcs (Réfection de la toiture - 78 000 €).
- Sécurisation préventive des bâtiments communaux (73 511 €).
- Opérations d'économies d'énergie (59 798 €).
- Poursuite de la procédure relative à la réalisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) (41 000€).
- Réfection et mise aux normes des voiries (41 103 €).